

SOMMAIRE

Assemblée générale et tables
rondes sur la multifonctionnalité
des forêts

Anticiper et lutter contre les
attaques de scolytes

Une forêt résiliente face aux
scolytes

FORMICABLE : visites de chantier

La réalisation d'états des lieux de
chantiers

Bilan de la vente de printemps
2019

AGENDA

29 oct 2019

Visite du bâtiment Vercors lait par
Philippe Meunier

6 nov 2019

Commission régionale forêt
communale

14 nov 2019

Rendez-vous caisse des dépôts
fonds d'amorçage

19,20,21 nov 2019

Salon des Maires, Paris

26 nov 2019

Prescripteurs bois certifié

28 nov 2019

Comité de pilotage METIS

ZOOM

La forêt et le bois dans les Plans Climat Air Energie Territoires (PCAET)

Notre société est en transition écologique. Les Plans Climat Air Energie Territoires (PCAET) sont les outils de planification permettant aux EPCI d'atteindre en 2050 la neutralité carbone. La forêt et le bois sont des ressources essentielles qui devront rentrer au cœur de ces plans. Que ce soit sous forme d'énergie, de matériaux de construction ou simplement en considérant les services rendus par l'écosystème forêt, le bois et la forêt sont des atouts fantastiques. À nous de savoir la gérer pour à la fois accéder à la ressource, prélever du bois et conserver une biodiversité et des paysages riche.

Le PCAET, selon le décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale. Aujourd'hui l'ADEME préfère le terme de « transition écologique » afin d'élargir le champ d'action des PCAET. La réalisation de ces plans est obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Rappelons que la transition écologique est l'action majeure de lutte contre le changement climatique puisqu'elle permet à la fois de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre puis d'augmenter la séquestration et le stockage du CO₂. La neutralité carbone devra être atteinte en 2050 (Cf. Zoom lettre AURA n°13) et l'ensemble des actions mises en place dans tous les PCAET de France devra permettre d'atteindre cet objectif.

Les axes de travail des PCAET sont :

- La sobriété énergétique.
- L'efficacité énergétique.
- Le développement des énergies renouvelables.
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques.
- Le stockage du CO₂.
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

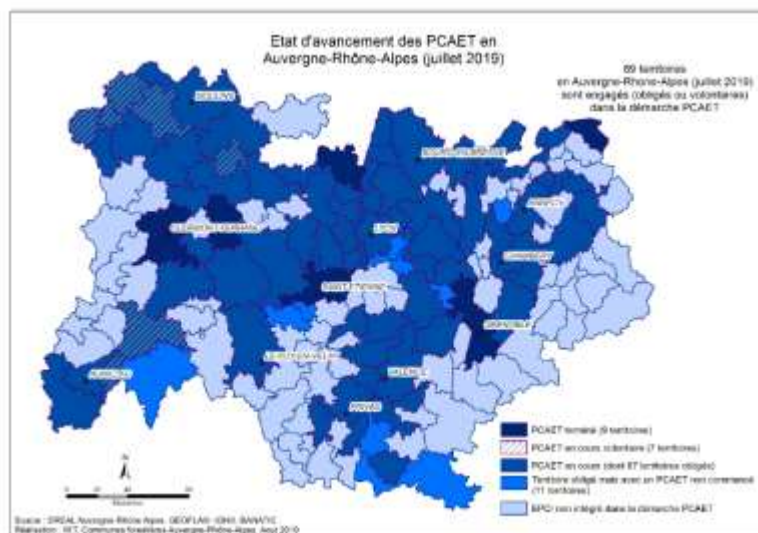
Ces axes de travail peuvent se décliner dans de très nombreux domaines : Agriculture, Forêt, Construction et urbanisme, Transport, Industrie, etc.

Constitution du PCAET

Le PCAET se compose d'un diagnostic, d'une stratégie accompagnée d'un programme d'actions, puis d'un dispositif de suivi qui se réalise tout au long des actions, et enfin une évaluation ponctuelle, tous les 3 ans, ce qui permet d'ajuster au mieux les mesures mises en place sur le territoire.

La plupart des territoires de la région ont pris un peu de retard. Les plans initialement prévus pour être opérationnels en janvier 2019, devraient pour la plupart, ne rentrer en fonction que mi-2020 (Cf. carte n°1)

Carte n°1 : L'état d'avancement des PCAET



Les avantages et les limites du PCAET

Le PCAET est un outil très transversal, où différents domaines d'activités habituellement très cloisonnés sont traités de manière conjoints et articulés. Cet outil est une belle opportunité d'ouverture du monde de la forêt. La forêt est en général très mal connue en dehors du microcosme des forestiers. Les PCAET nous donnent la chance de faire connaître toutes les spécificités de cette ressource fantastique et de les intégrer au mieux en mettant en place des politiques adaptées et réussir la transition énergétique. L'échelle des actions est le territoire local, donc au plus près des citoyens, ce qui est un atout indéniable.

La limite de l'outil est son financement. C'est au territoire de financer les actions ou/et de trouver les partenaires qui pourront mettre en œuvre et/ou financer l'action. Il est certain que ce dernier point entrainera des freins important à la mise en œuvre du plan.

La forêt en Auvergne Rhône Alpes : un gisement très largement sous utilisé

La forêt et le bois sont des atouts essentiels pour réussir la transition écologique. La ressource forestière en Auvergne-Rhône-Alpes est très abondante et largement sous-utilisée. Selon l'IGN, dans notre région, seulement 33% de ce que produit tous les ans la forêt est exploitée. La forêt continue donc de s'accroître au détriment de l'agriculture. Pour donner une image, l'accroissement forestier annuel régional non prélevé pourrait représenter annuellement la construction de plus de 300 000 maisons individuelles en bois. Autant de bois dans la construction limiterait considérablement la quantité de béton utilisée. Rappelons que l'industrie du béton fait partie des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre sans compter les problèmes posés par les énormes quantités d'eau utilisées pour la fabrication du béton.

Le double avantage du bois pour la transition écologique

Le bois à un double avantage. C'est un combustible renouvelable, écologique et abondant (Cf. Zoom lettre AURA n°13), qui peut, à l'image de Grenoble, être utilisé pour garantir l'approvisionnement des territoires en chaleur. En tant que matériau de construction écologique, le bois permet une légèreté dans la construction (les fondations sont donc moins importantes), le bâtiment peut être pré-fabriqués en atelier, la quantité de déchet est faible, le bilan carbone est neutre et le potentiel d'efficacité énergétique est fort. Le bois construction, c'est aussi un moyen de stocker beaucoup de CO₂. Si d'autres matériaux écologiques très intéressants existent, le gisement de bois et la facilité de mise en œuvre en font le choix le plus pertinent pour répondre aux besoins de notre société eu égard aux enjeux de la transition écologique.

Une forêt bien gérée est la solution à de nombreux problèmes

Au-delà de l'intérêt pour les produits du bois, la forêt est aussi une formidable solution pour stocker et séquestrer du CO₂. La séquestration du CO₂ en forêt dépend de très nombreux paramètres. L'IGN et l'ADEME estiment qu'en moyenne la séquestration de CO₂ est de 4.8teqCO₂/ha/an. Le sol forestier, à lui seul permet de séquestrer en moyenne 0.68teqCO₂/ha/an. Rappelons aussi que l'écosystème forêt rend d'autres services : réservoir de biodiversité, filtre à eau de pluie, amélioration de la qualité de l'air et support à de nombreuses activités humaines.

Puisque le potentiel de production de la forêt est pour l'instant bien supérieur aux besoins en bois énergie et bois construction, il est nécessaire de continuer de faire sortir ces produits de la forêt et ainsi réussir la transition énergétique. La priorité absolue de la politique de transition énergétique est bien de baisser la consommation d'énergie, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de réduire les émissions de CO₂ et d'augmenter le stockage du CO₂. Le bois énergie, le bois construction local et les espaces forestiers permettent de répondre à ces enjeux, il serait donc dommage de s'en priver, par contre il ne faut pas sous-estimer les autres services rendus par la forêt (voir ci-dessus), et la seule façon d'être certain de concilier tous les enjeux de la forêt est de la gérer. Si la gestion est quasi systématique en forêt publique, ce n'est pas le cas en forêt privée, qui ne bénéficie pas systématiquement de plans de gestion de qualité. En effet le morcellement très important et la taille très réduite des parcelles ne permet pas de généraliser les plans de gestion en forêt privée.

Les adhérents des communes forestières concernés par les PCAET

Les Communes forestières proposent d'intégrer dans les PCAET les actions de développement de la filière bois énergie et bois local dans la construction afin qu'elles participent à atteindre les objectifs de la transition écologique. Par contre, pour s'assurer que cette politique de transition basée sur l'utilisation du bois n'engendre pas à terme de problèmes sociaux et environnementaux, il est nécessaire d'intégrer toutes les actions liées à une meilleure gestion et à une meilleure répartition des coupes donc à l'accessibilité de la ressource forestière, l'acceptabilité des coupes, le regroupement et la massification, l'exploitation commune de parcelles publiques et privées, l'acquisition par les collectivités des biens forestiers sans maître, l'augmentation des plans de gestion en forêt privée, l'amélioration de la biodiversité en forêt et les initiatives de type Sylv'acte.

Afin d'utiliser la forêt et le bois comme un véritable levier permettant de réussir sa transition énergétique et écologique, nous proposons un tableau avec quelques idées ou exemples d'actions qu'il serait intéressant à mettre en place dans ce cadre :

Catégorie	Projet ou idée	Objectif	Partenaires à contacter	Exemple
Bois énergie	Développement de petits réseaux de chaleurs bois énergie	Créer des réseaux de chaleur bois-énergie clés en main, en circuit court, bien ancrés dans le territoire, en faisant appel au financement citoyen.	Forestener, Communes Forestières, agence locale de l'énergie...	Chaufferie communale citoyenne de Lucinges
Bois énergie	Recensement des chaufferies au fioul des bâtiments publics et étude pour les remplacer par des chaufferies à plaquette	Remplacer les vieilles installations au fioul et les remplacer par des installations bois énergie	Communes forestières, Agence locale de l'énergie	Travail en cours sur la communauté de communes de Auzon
Bois construction	Développer la construction de bâtiments valorisant les ressources locales en bois et les savoirs faire du territoire	Construire en bois et en circuit court avec une forte efficacité énergétique. Maintien des entreprises en milieu rural et stockage de carbone	Communes forestières, Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central, Bois Qualité Savoie, AOC Bois de Chartreuse	Collège de Rumilly
Bois Construction	Développer des produits bois en valorisant les ressources locales en bois et les savoirs faire du territoire	Développer une gamme de mobilier urbain en bois local en sapin ou pin sylvestre	CFT du Pays de Déodatie, Communes forestières,	Pays de la Déodatie
Défense des Forêts contre l'incendie	Développement de Plans d'Orientation Pastoraux intercommunaux (POPi)	Eviter les incendies de forêt, maintenir une activité économique, Maintenir des paysages ouverts.	Communes Forestières, ONF, Eleveurs, Chambre agriculture, CEN	POPi du Var
Qualité de l'Air	Mise en place d'un fond Air Bois	Réduire les émissions de polluants et de particules fines émis par les appareils de chauffage inefficaces	EPCI, Communes Forestières, AURAE, agences locales de l'énergie	Pays Voironnais
Regroupement Massification	Animation pour le regroupement	Harmoniser les documents de planification forestiers publics-privées. Optimisation de l'exploitation publics-privées	EPCI, Communes Forestières, ONF, Coopératives Forestières, Chambre agriculture, CRPF	Projet SYMBIOSE et METIS
Biodiversité, Regroupement foncier et gestion forestière.	Regroupement de propriétaires autour d'un projet de gestion forestière	Conserver des feuillus, maintenir une biodiversité, éviter l'enrésinement par le Douglas	GFSFM, Communes forestières, CRPF	Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan
Regroupement et acquisition foncière pour gérer de la forêt	Acquérir des biens forestiers, permettre des bourses d'échanges de parcelles forestières	Acquisition de biens vacants par les communes, Permettre de mieux gérer la forêt grâce au regroupement et l'acquisition foncière.	Communes forestières, Communes de Vailly	Commune de Vailly
Gestion et exploitation forestières adaptée pour sortir des produits bois et maintenir une forte biodiversité	Définir des itinéraires sylvicoles pour maintenir une forte biodiversité et sortir les produits bois énergie et bois d'œuvre. Faire financer les surcouts des travaux	Faire financer par des donateurs le surcout d'une gestion et d'une exploitation adaptée à la nécessité de conserver une bonne biodiversité, tout en		Sylv'acces Massif du Mont Blanc Massif du Bugéy Massif des Bauges Massif des Chambaran

Bien positionner la forêt et le bois au sein des PCAET est devenu essentiel. En ce sens, afin d'aider les élus et les bureaux d'études, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes réalisent un outil de communication qui sortira en octobre 2019. Une formation « La forêt et le bois dans les PCAET » sera également proposée. L'objectif est d'intégrer au PCAET un grand nombre d'actions pour, d'une part, développer le bois énergie et le bois construction mais aussi de bien gérer la ressource pour permettre le développement de ces produits sans engendrer, dans le futur, de problèmes de biodiversité, de paysages ou d'acceptabilité des coupes. Le rapport « Favoriser l'intégration des enjeux forestiers dans vos PCAET » est téléchargeable sur http://www.fncofor.fr/integrer-enjeux-forestiers-plans-climat-4_3121.php

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET TABLES RONDES AUTOUR DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS

L'Association des Communes forestières a tenu son Assemblée Générale le samedi 23 mars 2019, suivie, dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts, de tables rondes consacrées à la multifonctionnalité des forêts.

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE POUR LOIC HERVE

L'Assemblée Générale annuelle de l'Association des Communes forestières de Haute-Savoie, présidée par Loïc HERVE, s'est déroulée le 23 mars 2019 à la Salle des Eaux et Forêts d'Annecy, en présence de Dominique JARLIER, président de la Fédération Nationale des Communes forestières. Le rapport d'activité fait ressortir :

- la réalisation d'une dizaine de formations avec ses partenaires (ONF, PNR du Massif des Bauges, Bois des Alpes, Groupement des scieurs 73 – 74),
- l'entretien de liens étroits avec les acteurs du monde forestier,
- la mise en place d'une bonification de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux pour les bâtiments intégrant du bois certifié BOIS DES ALPES™,
- la création d'un « Utilitaire des Pays de Savoie » avec le Pôle Excellence Bois concernant la réglementation de l'exploitation forestière,
- la mise en place du dispositif « bûcherons-pompiers », porté par le Conseil Savoie Mont Blanc, dans la crainte d'une épidémie de scolytes importante en 2019.

Sylviane NOEL, en tant que trésorière, a ensuite exposé le rapport financier de l'Association.

M. NEMOZ-RAJOT, directeur de l'ONF de Haute-Savoie, et M. AMOUDRY, conseiller départemental, ont également pris la parole, respectivement au sujet de la conjoncture des ventes de bois et des aides financières allouées par le Conseil Savoie Mont Blanc à la filière forêt bois. Le président JARLIER a clôturé la séance en rappelant la situation financière difficile de l'Office national des forêts et les démarches entreprises au niveau national pour y remédier. Également, dans la perspective des prochaines élections municipales, il a insisté sur la nécessité de mobiliser les élus sur le sujet de la forêt.

CARBONE, EAU, HABITAT : VIVRE GRACE A LA FORET !

La matinée s'est poursuivie avec des tables rondes, ouvertes par Jean-Luc RIGAUT, maire d'Annecy. Les participants ont pu s'exprimer et questionner les intervenants experts sur trois sujets différents : le carbone, l'eau et l'habitat en bois local. Il est apparu que la forêt, si elle est bien gérée (couvert forestier continu, mélange « feuillus – résineux », ...), apporte de multiples bénéfices à notre société : séquestration et stockage de carbone, préservation de la qualité de l'eau, matériau de construction renouvelable... Ces atouts ne sont pourtant pas reconnus à leur juste valeur et la gestion forestière est souvent critiquée à tort. Il convient donc de poursuivre nos efforts pour faire reconnaître les services écosystémiques de la forêt en communiquant auprès du grand public sur la nécessité de la gestion et de l'exploitation forestière. Comme l'a dit, en conclusion, Anne-Catherine LOISIER, sénatrice, présidente du groupe d'étude sur la filière forêt bois au Sénat et présidente de l'Association des Communes forestières de Côte d'Or : « Soyons fiers d'être forestiers ! » Retrouvez plus de détails sur les tables rondes en cliquant [ici](#).

Les élus des Communes forestières, le préfet de Haute-Savoie et les gestionnaires ONF



Table ronde sur la forêt et la gestion du carbone

ANTICIPER ET LUTTER CONTRE LES ATTAQUES DE SCOLYTES

Les scientifiques craignent une forte épidémie de scolytes pour l'année 2019, accentuée par la sécheresse de l'été 2018 et les températures clémentes de cet hiver. Le dispositif « bûcherons-pompiers » proposé par le CSMB et mis en œuvre par les Associations des Communes forestières respectives des deux Savoie peut permettre de limiter ces attaques.

QU'EST-CE QUE LE SCOLYTE ?

Le scolyte (*Ips typographus*) est un insecte xylophage. Il creuse des galeries dans le bois sous l'écorce des Epicéas et s'y reproduit. Il interrompt ainsi les flux de sèves et provoque le dépérissement des arbres. Il permet également l'introduction de champignons spécifiques dans l'arbre provoquant le bleuissement du bois. Le scolyte attaque des arbres ayant une certaine vitalité mais dont la capacité de réaction est limitée par les températures élevées et la chaleur. Il attire ses congénères sur l'arbre attaqué par la diffusion de phéromones et amplifie ainsi le phénomène. Un arbre contaminé en affecte environ 10 autres.



CONSEQUENCES SANITAIRES ET ECONOMIQUES

L'attaque des arbres par les scolytes a des conséquences importantes. D'un point de vue économique, les arbres dépérissants voient leur valeur intrinsèque baissée et l'afflux de bois scolytés sur le marché provoque son déséquilibre. D'un point de vue sanitaire, la forêt est fortement fragilisée face aux aléas naturels et par conséquent, dans son maintien spatial et temporel.



LE DISPOSITIF « BUCHERONS-POMPIERS », UN SOUTIEN A LA LUTTE SANITAIRE

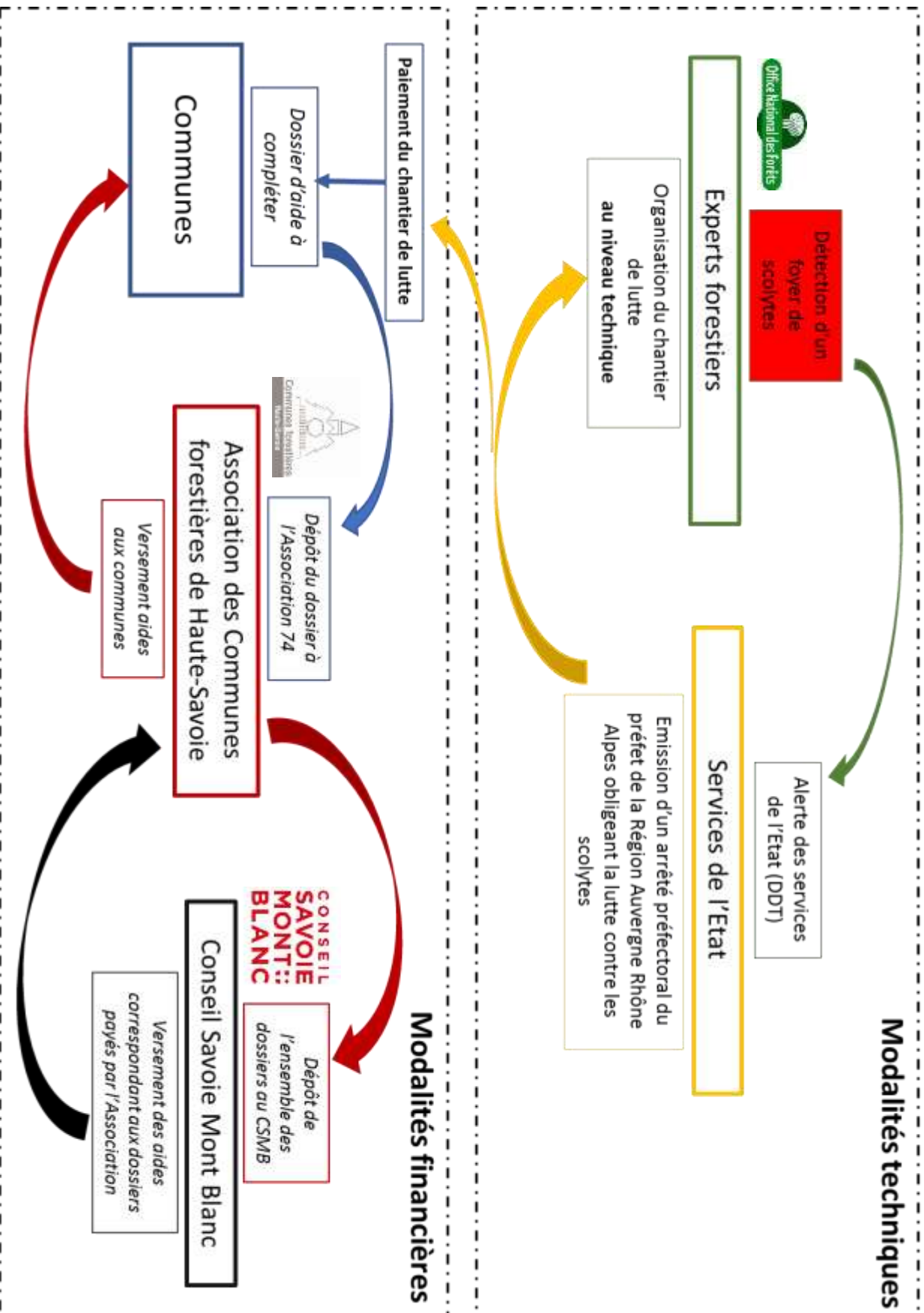
Afin d'arrêter la progression du scolyte et de limiter la taille de ses populations, il convient d'abattre et d'écorcer les bois le plus rapidement possible, soit dans les 3 semaines suivant l'apparition des premiers symptômes : traces de sciure sur l'écorce, trous de pénétration, écoulement de résine, galeries sous l'écorce encore en place. A noter que le décollement de l'écorce et le rougissement du houppier sont des symptômes apparaissant trop tard pour initier une intervention : les insectes se sont déjà reproduits et leur départ pour la colonisation d'autres arbres est imminente.

Pour permettre une intervention rapide des bûcherons, soit l'abattage et l'écorçage des arbres atteints, le Conseil Savoie Mont Blanc propose un dispositif d'aides pour financer le traitement de foyers scolytés. Cette aide s'élève à un montant de 400 euros par foyer scolyté et permet une demi-journée de travail à deux ouvriers forestiers. Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette aide, l'Association des Communes forestières de Haute-Savoie est mandatée pour instruire les dossiers de demande des communes concernées par des foyers de scolytes. Le montant total à disposition pour cette aide est de 30 000 €, il permet le traitement de 75 foyers. Cette aide ne permet pas de financer la sortie des bois traités.

Les mairies étant contactées par des personnes observant une attaque de scolytes (en forêt publique ou en forêt privée) sont invitées à contacter leur gestionnaire ONF. S'il s'agit de forêt communale, l'agent ONF traitera alors directement avec la commune pour intervenir au plus vite, s'il s'agit d'une forêt privée, l'agent ONF contactera le référent territorial concerné selon le protocole établi par le comité scolytes Pays de Savoie. Le propriétaire sera alors contacté par la Direction départementale des territoires qui lui proposera de faire intervenir les opérateurs identifiés par ce comité pour exploiter les bois.

Le schéma ci-après décrit le processus de mise en œuvre de ce dispositif de lutte contre les scolytes tant au niveau technique qu'au niveau administratif dans les forêts communales en Savoie et Haute-Savoie.

LUTTE CONTRE LES SCOLYTES : ABATTAGE ET ECORCAGE



UNE FORÊT RÉILIENTE FACE AUX SCOLYTES

Deux sessions d'information se sont déroulées au mois de juin sur la problématique de l'adaptation des forêts face aux attaques des scolytes, insectes ravageurs de l'Epicéa, sur les communes de Cruseilles et de Juvigny. Elles ont rassemblé une vingtaine d'élus.

DES FACTEURS CLIMATIQUES AGGRAVANT LES ATTAQUES DE SCOLYTES

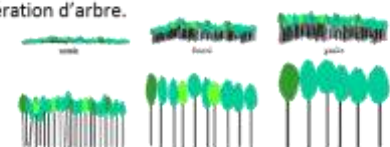
Au cours de deux sessions d'information, une vingtaine d'élus et de techniciens communaux de Haute-Savoie ont pu découvrir et comprendre le phénomène des scolytes (cf. article Mars 2019). Ils ont pu en particulier étudier les facteurs climatiques aggravants celui-ci. D'une part, l'augmentation des populations de scolytes est favorisée par l'augmentation de la température, observée sur des périodes plus longues de l'année. Cela accélère leur cycle de reproduction, qui se répète jusqu'à trois fois les années les plus chaudes, comme en 2018. D'autre part, les forêts sont de plus en plus affaiblies par les périodes de sécheresse répétées sur les dernières années. Les arbres voient ainsi leurs mécanismes de défense amoindris.

La combinaison de ces deux éléments aboutit à un risque d'épidémie de scolytes plus élevé qu'autrefois.


DES PRATIQUES SYLVICOLES IMPACTANTES

LES TYPES DE PEUPELEMENTS FORESTIERS

(1) Les **peuplements réguliers monospécifiques** sont constitués d'une seule essence d'arbre majoritaire et d'un unique étage correspondant à une unique génération d'arbre.



(2) Les **peuplements irréguliers mélangés** sont constitués de plusieurs essences d'arbres et de plusieurs étages correspondant à plusieurs générations.



Source : Agroparistech, Canton de Neufchâtel

Les pratiques sylvicoles mises en œuvre par les gestionnaires forestiers ont également un impact direct sur le risque «scolytes». Les peuplements forestiers réguliers monospécifiques⁽¹⁾ d'Epicéa sont plus fragiles que les peuplements forestiers irréguliers mélangés⁽²⁾. D'une part, ils concentrent l'essence cible des scolytes. D'autre part, ils sont plus sensibles aux événements climatiques extrêmes comme les tempêtes, qui provoquent de nombreux chablis. Cette sensibilité est accrue par les coupes rases, traitement sylvicole souvent utilisé dans ce type de peuplement. Dans les deux cas, les sites de reproduction favorables pour les scolytes sont décuplés. Par ailleurs, l'adaptation des essences à la station écologique est essentielle car elle conditionne les capacités de l'arbre à se défendre. Ainsi, les peuplements d'Epicéa à trop basse altitude sont plus fragilisés que ceux en station (entre 900 et 1500 mètres d'altitude).

DES ESSAIS MENES PAR L'ONF



Plant d'Erable

Suivant les principes sylvicoles édictés ci-dessus, l'Office national des forêts cherche de nouvelles méthodes de régénération afin de recréer des peuplements forestiers irréguliers mélangés, résilients face aux scolytes et au changement climatique. Par exemple, en forêt communale de Cruseilles, des plantations d'Érables en îlots en alternance avec des plants uniques d'Epicéas ont été réalisées. En forêt communale de Juvigny, une forêt d'Epicéas scolytés est en cours de remplacement par une chênaie agrémentée de feuillus divers.

FORMICABLE : VISITES DE CHANTIER !

Le chantier d'exploitation forestière avec débardage par câble de Saint Jean de Gonville est un des chantiers pilotes suivis dans le cadre du projet FORMICABLE. Deux visites de celui-ci ont été organisées au printemps 2019.

VISITE DU CHANTIER DE SAINT JEAN DE GONVILLE

Dans le cadre de Formicâble, des chantiers pilotes de débardage par câble font l'objet d'un suivi. Ils doivent permettre de tirer des préconisations et bonnes pratiques pour le développement général du débardage par câble. L'un d'eux se situe sur la commune de Saint Jean de Gonville, dans l'Ain. Deux visites de ce chantier ont été organisées par l'ONF, dans le cadre de sa prestation pour l'Union Régionale des Associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. En tout, une soixantaine de personnes y a participé, dont des entreprises de travaux forestiers, des gestionnaires de la forêt publique et de la forêt privée, des techniciens de la Réserve Naturelle et de la Charte Forestière de Territoire attenantes ainsi que des élus.



LE DEBARDAGE PAR CÂBLE, UNE TECHNIQUE PARTICULIERE

La technique de débardage par câble a été décrite de manière générale. Elle s'appuie sur un système de treuillage (mât jaune sur la photographie), d'un chariot (en rouge sur la photographie). Les bois débardés y sont accrochés puis sont déplacés vers la place de dépôt, située en amont ou en aval de la coupe de bois. Un engin de type pelle mécanique est alors utilisé pour le façonnage* et le tri des bois.

Le débardage par câble est associé à des traitements sylvicoles particuliers. La coupe de bois est réalisée :

- soit en trouées, dont les dimensions sont étudiées afin de maximiser l'intérêt sylvicole, dans le cas de coupes dans des peuplements matures,
- soit en arêtes de poisson, dans le cas de coupes d'éclaircies.

Dans le cas du chantier de Saint Jean de Gonville, il s'agit d'une coupe par trouée.

Un ensemble de critères technico-économiques est analysé avant de décider de réaliser un chantier de cette façon. Peuvent être cités pour exemples la longueur des lignes, le volume de bois à exploiter, les possibilités d'ancrage de la machine, la disponibilité d'une place de dépôt à proximité.



POURQUOI CE CHANTIER EST-IL PILOTE ?

Le chantier de Saint Jean de Gonville est un chantier pilote pour plusieurs raisons :

- Ses lignes sont courtes en comparaison des chantiers habituels de débardage par câble et un seul support du câble a été nécessaire. Cela représente un intérêt économique à analyser en termes de coûts d'exploitation, étant donné que l'installation des lignes est un des postes les plus coûteux et directement lié à leurs longueurs et au nombre de supports nécessaires.
- Il est réalisable en hiver, période d'activité creuse pour les câblistes. Cela permet de réduire l'impact économique de la saisonnalité du métier sur l'entreprise en allongeant la période d'amortissement des investissements matériels.
- Il est situé dans un site Natura 2000. Ce chantier met en lumière directe l'avantage du débardage par câble d'avoir des impacts limités sur le milieu puisqu'il est préconisé comme moyen d'exploitation privilégié dans le document d'objectifs de la zone Natura 2000.



FINANCER LE DEBARDAGE PAR CÂBLE

Les coûts de débardage par câble peuvent sembler plus élevés que ceux du débardage par tracteur. Cependant, il faut avoir conscience que cette comparaison est biaisée, d'une part par l'absence de prise en compte des coûts évités (voirie supplémentaire pour le tracteur), et d'autre part par l'absence de prise en compte des impacts négatifs sur le milieu évités (site Natura 2000).

Des aides existent aujourd'hui pour supporter les coûts de débardage par câble, élevés par rapport au prix du bois (mesure câble du Conseil Savoie Mont Blanc, mesure câble du FEADER). Dans le cas de Saint Jean de Gonville, on pourrait imaginer qu'elles soient renforcées par la rémunération du service de maintien de la biodiversité.

***Façonnage** : traitement mécanique des bois consistant à enlever les branches de l'arbre.

Pour plus de détails sur Formicâble, cliquez [ici](#).

Pour plus de détails sur le débardage par câble et sur ce chantier en particulier, cliquez [ici](#).



LA RÉALISATION D'ÉTATS DES LIEUX DE CHANTIERS

L'exploitation forestière nécessite fréquemment l'utilisation de la desserte forestière communale. Si elle est empruntée dans de mauvaises conditions, celle-ci peut être dégradée et des frais de remise en état engendrés. Afin d'éviter cela, des mesures peuvent être prises.

L'exploitation forestière nécessite fréquemment l'utilisation de la desserte forestière communale. Si elle est empruntée dans de mauvaises conditions, celle-ci peut être dégradée et des frais de remise en état engendrés. Afin d'éviter cela, des mesures peuvent être prises.

Dans le cadre d'exploitations forestières en forêt communale, l'Office national des forêts organise une visite préalable au chantier et se charge d'établir un constat technique de l'état de la propriété et de la voirie dans le cadre du Régime Forestier.

Dans le cadre d'exploitations forestières en forêt privée, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc propose dorénavant aux communes une expertise technique sur l'état des voiries communales. A cet effet, les techniciens forestiers des Chambres d'Agriculture sont à la disposition des communes pour réaliser des états des lieux contradictoires « avant coupe / après coupe » lors des exploitations forestières qui empruntent les chemins ruraux et/ou les voies communales. Dorénavant lorsque vous recevrez une déclaration de chantier forestier sur votre commune, vous pourrez les solliciter gratuitement afin d'établir ce constat contradictoire. Ce service est rendu dans le cadre d'un programme régional validé par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

La démarche est simple : un compte-rendu d'état des lieux sur la base d'un document approuvé par l'ensemble des acteurs de la filière « forêt – bois » impliqués dans la Charte de Bonnes Pratiques d'Exploitation Forestière, est établi par le technicien forestier de la Chambre d'Agriculture de votre secteur, accompagné par un membre désigné du Conseil Municipal et le représentant de l'entreprise d'exploitation forestière responsable du chantier.

Pour cela n'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme RINCHET Marie (assistante du service) au 04.79.33.82.87.

Notre chargée de mission se tient également à votre disposition pour toute question sur ce sujet.

BILAN DE LA VENTE DE PRINTEMPS 2019

La vente publique du printemps 2019 a été organisée par l'Office national des forêts le 18 juin 2019 à Saint Baldoph (73).

NOMBRE DE LOTS

	En Bloc		
	Présentés	Invendus	Invendus (%)
Communale	69	46	67%
Domaniale	0	0	-
Autres propriétaires	2	0	0%
Total	71	46	65%

Lors de la vente publique du printemps 2019, 16 577 m³, soit 23 lots communaux et 2 sectionaux, ont été vendus en bloc et sur pied pour un montant de 569 648 €.

Cela représente 47 % du volume proposé. Parmi les lots invendus, 35 n'ont reçu aucune offre. Le taux de vente, faible par rapport aux années précédentes, s'explique par un afflux important de bois sur le marché européen, provoqué par les épidémies de scolytes dans l'Est européen.

VOLUME (M3)

	En Bloc		
	Présentés	Invendus	Invendus (%)
Communale	34 781	19 055	55%
Domaniale	0	0	-
Autres propriétaires	851	0	0%
Total	35 632	19 055	53%

Le prix unitaire moyen toutes essences confondues s'élève à 36 €/m³.

Aucun lot n'a été vendu sur pied à l'unité de produit. Ces lots sont des invendus de l'année précédente. Aucune conclusion ne peut donc être tirée de ce résultat concernant la pertinence du mode de vente à l'Unité de Produit.

Pour une analyse des ventes plus détaillée, cliquez ici : [Bilan vente printemps 2019](#)



ACTU | forêt des collectivités

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS À LA VENTE DE BOIS ISSUS DES FORÊTS PUBLIQUES RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER



L'ONF travaille au déploiement d'une plateforme numérique de vente en ligne depuis quelques années. L'objectif est de permettre aux acheteurs d'accéder à l'ensemble de l'offre de bois proposée à la vente par l'ONF. A moyen-terme, les ventes publiques seront amenées à disparaître. **En région Auvergne-Rhône-Alpes, mise en place de formations organisées sous la forme de ventes fictives en juin 2019. Pour l'automne 2019, seule la vente « Montagne d'Auvergne » est organisée via le site « ventes en ligne ». Les autres ventes d'automne nécessiteront donc la présence physique des acheteurs en salle.**

[Lire la suite](#)

ACTU | bois énergie

ÉLIMINONS LES IDÉES PRÉCONÇUES SUR LE BOIS ÉNERGIE !



Un partenariat entre la Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez, l'Aduhme et les Communes forestières est mis en place sur le territoire de cette communauté de communes. L'objectif est de recenser sur une vingtaine de chaufferies, les différents problèmes rencontrés lors de la conception, la réalisation et lors du fonctionnement des installations. [Lire la suite](#)

ACTU | bois construction

2019 : ANNÉE DE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE FIBOIS ET LES COMMUNES FORESTIÈRES AURA



Le 13 février 2019, à Lyon, lors du salon BePositive, les Présidents des deux structures Communes forestières AuRA et Fibois AuRA, M. Roger Villien et M. Jean Gilbert, signaient une convention de partenariat en présence de M. Philippe Meunier, Vice-président du Conseil régional AURA délégué à la forêt, pour renforcer les échanges et les liens entre nos deux structures pour valoriser le bois local et défendre les enjeux de la filière forêt-bois régionale. L'entente a été consolidée au bureau de FIBOIS du 16 septembre pour définir les actions partagées, les complémentarités et l'intérêt du bois local. Le 26 novembre 2019 les prescripteurs des COFOR, de FIBOIS et les associations de certifications tiennent dans ce cadre une première rencontre pour se former aux outils et travaux sur le bois local certifié #Bois des Alpes #Bois des Territoires du Massif Central. Pour cette année 2019, les COFOR ont prit la cotisation élargie à FIBOIS de manière à adhérer à toutes les antennes territoriales de FIBOIS. [Lire la suite](#)

LES POUVOIRS PUBLICS VALORISENT LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL CERTIFIÉ



Depuis quelques années, les enjeux environnementaux et écologiques ont mis la filière forêt bois sur le devant de la scène. Ce n'est donc pas une surprise si l'utilisation du bois dans la construction attire l'attention des dirigeants politiques. Conscients de l'engagement des collectivités et du caractère exemplaire de telles démarches, les pouvoirs publics ont mis en place des aides pour valoriser la construction en bois local. C'est par exemple le cas de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Dans les départements, des préfetures s'engagent aussi en ce sens et ont décidé d'attribuer des bonifications à la DETR pour les collectivités utilisant du bois local certifié Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™. Les communes forestières travaillent à l'émergence de ces dispositifs dans tous les départements de la région. N'hésitez pas en tant qu'élus à porter le message des certifications et de l'intérêt de promouvoir et de bonifier ces démarches vertueuses ! les commissions DETR qui ont lieu durant l'Automne pourraient ainsi prendre des décisions en faveur des bonifications'

[Lire la suite](#)

INAUGURATION DES PREMIERS BÂTIMENTS EN BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL !



La certification « Bois des territoires du Massif central » a été créée en 2017. Soutenue par de nombreux partenaires institutionnels, cette certification est porteuse d'innovation pour tout le territoire et représente une véritable opportunité pour les entreprises et les organismes publics. Aujourd'hui, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à inscrire la certification dans leur cahier des charges de commande publique. Six entreprises de la filière bois se sont déjà certifiées et une dizaine est en cours. Dans les prochaines semaines, les quatre premiers projets ayant intégré le recours à des bois locaux, via des entreprises certifiées BTMC, seront inaugurés.

Aujourd'hui l'association des Communes forestières suit plus de 200 projets et travaille à faire émerger parmi ceux-ci le maximum de construction en bois local certifié Bois des Alpes™ ou Bois des Territoires du Massif Central™. Toutes ces constructions représentent un véritable levier pour augmenter la mobilisation de bois dans les forêts de nos territoires. En effet, avec une moyenne de 120m³/ bâtiment, le potentiel de bois mise en œuvre dans ces structures est de plus de 25 000m³. En étant compte des chutes liée à la taille, du rendement en scierie et de la proportion Bois énergie/ bois d'industrie/bois construction, cela représente un potentiel grume d'environ 100 000m³.

[Lire la suite](#)



SOUTIEN DE LA RÉGION À LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL : L'APPEL À PROJET CONTINUE



En 2018, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a réaffirmé son engagement dans l'appui à la filière forêt-bois et notamment dans le domaine de la construction en mettant en œuvre une politique encourageant l'utilisation de bois régionaux dans les projets de construction. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi élaboré un appel à projet «Promouvoir et développer la construction en bois local» destiné aux constructions en bois local pour les collectivités avec deux comités de sélection prévus par an. Les dossiers peuvent être déposés au fil de l'eau, et avant toute émission de facture de travaux. Les certifications « Bois des Alpes » et « Bois des territoires du Massif central » sont éligibles.

[Lire la suite](#)

ACTU | montagne

PROPOSITIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES POUR LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA RÉGION ALPINE



La France va présider la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine) en 2020. L'équipe de cette présidence collaborative (Etat-via le CGET, Régions PACA, AURA et Bourgogne Franche-Comté, métropoles de Nice et Grenoble) a lancé une concertation pour établir la feuille de route.

Les Communes forestières (UR AURA, PACA, BFC ainsi que la Fédération Nationale) y ont répondu pour ancrer le rôle de la forêt et la filière bois alpine face au changement climatique et que les programmes européens à venir (FEDER, FEADER, etc) en tiennent compte. [Lire la suite](#)

ACTU | Union Régionale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Mercredi 16 octobre dernier s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Union Régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, à l'Hôtel de Région de Lyon, en présence de Philippe MEUNIER (Vice Président, Délégué régional à la forêt et au bois). Plusieurs présentations en binôme, élu et chargé de mission, se sont succédées pour valoriser les 14 projets portés par l'Union Régionale, autant de travaux réalisés au bénéfice des collectivités et territoires en Auvergne-Rhône-Alpes dans de nombreux domaines : transition énergétique et bois énergie, foncier forestier, accessibilité et mobilisation de la ressource, commercialisation des bois, spécificités montagne et politiques de Massifs. [Lire la suite](#)

Retrouvez également toute l'actualité nationale sur le site de la Fédération nationale des Communes forestière : <http://www.fncofor.fr/>

À CÔTÉ | AIN

- Reprise de l'animation territoriale pour les Communes forestières de l'Ain [Lire la suite](#)
- La procédure des biens vacants et sans maître dans l'Ain [Lire la suite](#)
- Ventes publiques de printemps : retour sur la vente de l'Agence Ain Loire Rhône [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | ALLIER

- Arrivée d'une nouvelle chargée de mission [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | ARDÈCHE

- Lancement du 3^{ème} Plan départemental forêt-bois ! [Lire la suite](#)
- Réaliser des états de lieux de la voirie forestière : un nouveau service pour les communes [Lire la suite](#)
- Voirie forestière : un accord entre élus locaux et professionnels forestiers sur la bonne voie [Lire la suite](#)
- Rendez-vous au Congrès des Maires ! [Lire la suite](#)
- Aide à l'achat de forêt : des rendez-vous à prendre dès maintenant ! [Lire la suite](#)
- Une nouvelle chargée de mission pour les Communes forestières [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | CANTAL / HAUTE-LOIRE

- Des ventes de printemps plutôt stables pour le Cantal et la Haute-Loire [Lire la suite](#)
- Assemblée générale et débat autour la gestion forestière [Lire la suite](#)
- Voiries et exploitation forestière : un accord entre élus et forestiers qui porte ses fruits [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | DRÔME

- Des formations pour les correspondants forêt de la CFT [Lire la suite](#)
- Pourquoi adhérer aux Communes forestières ? [Lire la suite](#)
- Retour sur l'Assemblée générale des Communes forestières de la Drôme [Lire la suite](#)
- Recrutement d'un chargé de mission pour les Communes forestières de la Drôme [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | ISÈRE

- Sites d'avenir pour la forêt iséroise : quelles pratiques pour la forêt de demain ? [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | PUY-DE-DÔME

- 15 nouveaux adhérents en 2019 [Lire la suite](#)
- Bilan de la vente de bois du 6 juin 2019 [Lire la suite](#)
- Chartes forestières et multifonctionnalité font école [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | SAVOIE

- Bilan de la vente de printemps 2019 [Lire la suite](#)

CONTACTS | HAUTE-SAVOIE

Association des Communes forestières de Haute-Savoie | Communes forestières 74

ZAE Rumilly sud
715 route de Saint Félix
74150 RUMILLY

04 50 19 98 76 | hautesavoie@communesforestieres.org

Président : Loïc HERVE, Sénateur et Conseiller municipal de Marnaz

Chargée de mission : Amélie QUARTERONI | amelie@communesforestieres.org | 06 61 93 73 49

CONTACTS | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes | Communes forestières AURA

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05 | auvergnerhonealpes@communesforestieres.org | www.communesforestieres-aura.org

Président : Roger VILLIEN, Vice-Président de l'Association des Communes forestières de Savoie

Directrice : Jessica MASSON

CONTACTS | FRANCE ET EUROPE

Fédération nationale des Communes forestières | FNCoFor

13 rue du Général Bertrand
75007 PARIS

01 45 64 47 98 | federation@communesforestieres.org | www.fncofor.fr

Président : Dominique JARLIER, Président de l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme

Directeur : Alain LESTURGEZ

Développement du réseau en avril 2018

Dernière association créée : Union régionale des
Communes forestières de Normandie, le 27 juin 2017

